

Compte-rendu des débats

Mercredi 7 juillet 2021
à 20heures 00

à BLAVOZY

En Mairie, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage

ORDRE DU JOUR :

- **Désignation secrétaire de séance**
- Amortissements
- Paiement heures supplémentaires
- Détermination des ratios pour les avancements de grades
- Renouvellement des CDD
- Création des postes pour l'année scolaire 2021 2022
- Contrat d'apprentissage
- Acceptation mise à disposition personnel mairies
- Mise à disposition personnel
- Admission en non valeurs
- **Questions Diverses**

- **Présent.es** : Danièle Valléry, Mireille Defay, Francis Cardoso, Sabine Jouvhomme, Thierry Soleilhac, Françoise Guillot, Laetitia Pradines, Delphine Roux-Charrier, Serge Aboulin, Christiane Pazon, Guy Chapelle.
- **Absentes excusées** : Julien Uggeri qui donne pouvoir à Francis Cardoso.

Le quorum est atteint, 12 votants.

- **Désignation secrétaire de séance :**
Le Président propose Laetitia Pradines comme secrétaire de séance.

Vote Pour à l'unanimité

- **FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS :**

Le président explique que les établissements publics se composant de plus de 3500 habitants doivent amortir leurs biens, de ce fait, il propose de fixer les durées des immobilisations des comptes 2051 logiciels etc et 2183 matériel informatique. 2 ans pour chaque compte.

Les amortissements de 2021 :

L'aménagement du poste de l'adjoint administratif au centre de loisirs, les tablettes, les ordinateurs au compte 2183 et les logiciels INOE, AIGA au compte 2051 seront amortis sur 2 ans

Vote Pour à l'unanimité

➤ **PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES :**

Le Président explique que le comité technique du Centre de gestion a validé la délibération concernant le paiement des heures supplémentaires. Pour rappel, les heures supplémentaires sont payées aux directeurs, adjoint administratif et aux adjoints d'animation titulaires et contractuels qui ont des contrats d'un an ou plus, dans la limite de 25 heures mensuelles pour le bon fonctionnement des services.

Vote Pour à l'unanimité

➤ **DETERMINATION DES RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :**

Le comité technique a validé la délibération pour la détermination des ratios pour les avancements de grades, il convient donc de délibérer. Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la capacité donnée au Président de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Afin de faciliter le management du personnel, compte-tenu que le nombre d'agents au sein de la collectivité est relativement faible, il est proposé de fixer ce ratio à 100 % pour tous les avancements de grade et de laisser au Président le soin de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Vote Pour à l'unanimité

➤ **RENOUVELLEMENT DES CDD :**

Les contrats des animateurs qui étaient d'un an ainsi que celui de la secrétaire du SIVOM, se terminent le 31 août, il convient donc de les renouveler. Le Président propose de les renouveler pour un an.

Vote Pour à l'unanimité

➤ **CREATION DES POSTES SAISONNIERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 2022**

Comme chaque année, il faut prévoir les contrats saisonniers pour l'année scolaire à venir, en concertation avec les directeurs il a été décidé de prévoir à la rentrée prochaine, 10 contrats répartis de la manière suivante :

- Pour Blavozy 4 contrats de moins de 12h hebdomadaire (dont le remplacement d'un animateur permanent sur son temps de formation)
- Pour St Germain Laprade 2 contrats autour de 32h avec mercredis, 2 autour de 18h et 2 de moins de 12h.

Vote Pour à l'unanimité

➤ CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le président indique qu'une personne souhaite préparer le BPJEP'S. loisirs tous publics par apprentissage et formation continue et, qu'à ce titre elle a sollicité le SIVOM afin de réaliser cet apprentissage. Il indique que le contenu de la formation permet à la collectivité de lui proposer un contrat au sein des structures. Cette personne commencera le 1er septembre pour une durée de 18 mois, sous la tutelle de son directeur des accueils de loisirs et périscolaire. Il sera rémunéré 53% du SMIC du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, puis 61% jusqu'au 28/02/2023. Une aide financière nous sera apportée par la région.

Vote Pour à l'unanimité

➤ ACCEPTATION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DES MAIRIES DE ST GERMAIN LAPRADE ET BLAVOZY AUPRES DU SIVOM POUR LE PLAN MERCREDI

En application des articles 61 à 63 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, les communes de Blavozy et de St Germain Laprade ont délibéré en leur conseil respectif, pour mettre à disposition des personnels au SIVOM de FEV pour l'organisation de l'activité périscolaire.

Le Président propose d'accepter ces mises à disposition afin de gérer cette activité dans le cadre de la compétence périscolaire.

Vote Pour à l'unanimité

➤ ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président du SIVOM « De Fleuve en Vallées » Informe le conseil syndical que la somme de 243,15 € doit être admise en non-valeur.

Cette somme correspond à :

- Exercice 2019 - T 68 : 55,50 €
- Exercice 2019 - T 72 : 91,05 €
- Exercice 2019 - T 73 : 96,60 €

Vote Pour à l'unanimité

➤ Questions diverses :

- Trombinoscope : tous les salarié.es et tous les élu.es ont signé le droit à l'image
- Séjours : ados 23 jeunes et enfants 30 jeunes
- Début de l'accueil de loisir le 7 juillet avec en moyenne 40 enfants chez les moins de 6 ans et 60 chez les plus de 6 ans
- Dossier de subvention CAF en investissement : les dossiers sont partis à la CAF, nous sommes en attente de son retour sur les montants d'intervention ; dossier à déposer au 15 septembre
- GT en cours avec la Caf +, le Conseil Départemental et la CAPEV pour le futur CTG (Contrat Territorial de Gestion)

Prochaine commission des finances le 13 octobre à 19h30

Prochain Conseil le 27 octobre à 19h30